

CTL emploi : NON aux 41 nouvelles suppressions d'emplois dans les Hauts-de-Seine !!!

Afin de protester contre la suppression de 41 emplois nets au titre du budget 2013, la délégation du Syndicat FO-DGFIP 92 a décidé de boycotter la première convocation du CTL du 12 décembre dernier.

Nous avons, à l'ouverture de la séance du 21 décembre 2013, prononcé la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

Le comité technique local se réunit aujourd'hui en deuxième convocation pour examiner notamment le plan emplois 2013.

Alors que la situation des services du département est rendue des plus précaires par la situation réelle des effectifs, alors que la qualité de service aux usagers et aux collectivités se dégrade de jour en jour, votre seule réponse consiste à la suppression de 41 emplois.

Ah non ! En plus, vous augmentez les horaires d'ouverture des trésoreries et au passage privez certains personnels de leur indemnité communale.

En résumé, vous demandez plus à moins d'agent, moins rémunérés.

Et ce n'est certainement que le début comme nous le découvrirons certainement lors de l'examen du budget 2013 lors d'une prochaine réunion.

Comme à l'habitude, vous habillez votre présentation d'arguments prétendument scientifiques.

Hélas une saignée reste une saignée MAGERFIP ou non.

Plus que jamais FO-DGFIP condamne cette politique de suppression d'emplois.

Le changement c'est maintenant a-t'on prétendu au printemps dernier.

Le changement à la DGFIP c'est la suppression de 2023 emplois (ETP) pour 2013, de 41 emplois pour notre département.

Le changement c'est le remplacement purement nominal de la Révision Générale des Politiques Publiques par la Modernisation de l'Action Publique dont le but affiché est de « permettre de dégager de nouvelles économies budgétaires » pour tenir les engagements gouvernementaux de réduction des dépenses publiques, dans un souci de compétitivité.

La MAP, c'est la RGPP + !

La réalité maintenant :

- **C'est la volonté de privilégier le niveau interministériel au détriment de la DGFIP,**
- **C'est le non respect du volume de promotion interne pour l'année 2012,**
- **C'est la remise en cause des engagements de la DGFIP sur la non application de la rémunération au mérite individualisée (PFR),**
- **Ce sont les conditions drastiques fixées pour accéder au 8^{ème} échelon de la catégorie C, imposant aux agents concernés un engagement ferme de départ à la retraite.**

Les agents de la DGFIP savent déjà que le changement ce ne sera en tout cas pas la fin de la rigueur, ni de l'austérité pour nos missions « non prioritaires » !

- **Suppressions d'emplois,**
- **Baisse des crédits de fonctionnement et d'investissement,**
- **Détérioration des conditions de travail,**
- **Diminution drastique des promotions internes,**
- **Non revalorisation des frais de déplacements,**

- **Déstabilisation du réseau de l'action sociale,**
- **Restructurations et fermetures de services**

Si on ajoute le blocage du point d'indice et le maintien du jour de carence, on peut légitimement s'interroger sur le sens du mot changement.

De tout le département remontent, la démotivation et le ras-le-bol. L'édifice ne tient plus que grâce à la conscience professionnelle de l'ensemble des agents.

Avec eux FO DGFIP exige la concrétisation immédiate du message ministériel nous plaçant « au cœur de la république » par la création nette d'emplois, seul moyen d'assurer efficacement nos missions.

En réponse à l'inquiétude de FO quant à la transmission des informations et la prise de conscience de la Direction Générale de la gravité de la situation dans les Hauts-de-Seine, la Direction locale a répondu qu'elle ne manquait pas de transmettre les messages à la Direction générale et que la condition de vie au travail est un critère très suivi. C'est la raison pour laquelle les Hauts de Seine a été moins pénalisé en terme d'effectifs que les années précédentes. Ce qui n'est pas le cas des autres Directions !

Les délégations rappellent qu'elles sont mandatées par déjà plus de 600 signatures d'agents de tous grades pour demander l'annulation du plan de suppressions d'emplois dans la DDFIP 92 et l'arrêt des restructurations.

Les délégations constatent que la Direction reste sourde aux préoccupations des personnels.

TEST DES POLES DE CONTROLE SPECIALISES REVENUS/PATRIMOINE dans le cadre de l'organisation du contrôle des revenus et du patrimoine.

Le ministre a décidé de tester dans 14 Directions dont les Hauts-de-Seine la mise en place en janvier 2013 de ces pôles spécialisés avec leur mise en place éventuelle dès le 1^{er} septembre 2014.

Dans notre département 6 pôles seront mis en place regroupant les agents FI (fiscalité immobilière) et les agents des cellules CSP/DFE implantées dans les SIP.

Le test se fera sans déplacer les agents et sans travaux immobiliers.

La délégation FO a interrogé la Direction sur les raisons qui l'ont poussée à se porter candidate à ce test avec la possibilité de regroupement des pôles et le risque d'engendrer des suppressions d'emplois...

D'après la Direction c'était une opportunité !

HARMONISATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

La Direction souhaite une harmonisation des horaires d'ouverture des SIP et trésoreries de la façon suivante : 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15.

FO a manifesté son désaccord sur deux points : sur l'heure de fermeture des services les vendredis et veilles de fêtes et sur la mise en place dès le premier janvier 2013 de cette mesure.

En effet traditionnellement les vendredis et les veilles de fêtes la majorité des collègues souhaitent partir à 16h pour leurs déplacements en province. **Mais la Direction a refusé l'harmonisation de fermeture à 16h les vendredis et veilles de fêtes.**

Enfin ,les parents de jeunes enfants doivent avoir la possibilité d'adapter ces nouveaux horaires à leur vie de famille(crèche, école ,garderie...) Sur ce point précis la Direction a reconnu la pertinence de notre remarque.

La mise en place de ce dispositif prendra donc effet au 01 septembre 2013.

Les représentants FO présents au CTPD : Arya BOCQUET, Ludovic LETELLIER, Isabelle LEPREVOST, Dominique ROUXEL.

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Courriel : fo.092@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaires Départementaux Adjoints : Ludovic LETELLIER (SIE Colombes), Thierry DELATRE (DDFIP)

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/